

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 8 avril 2025, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1338-25

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 416 700,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière, sis au 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 8 avril 2025
2. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 mai 2025

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 8 avril 2025.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 2^e jour du mois de juin 2025.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held April 8, 2025, has adopted the following by-law:

BY-LAW NUMBER 1338-25

BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES AND A LOAN IN THE AMOUNT OF \$1,416,700.00 TO FINANCE THE 2025 INVESTMENT EXPENDITURES

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law is kept in the office of the Director General and Registrar-Treasurer, located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea Qc, J9B 1C1, and is available for consultation herewith.

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law has been approved by:

1. The Municipal Council, April 8, 2025
2. The *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, May 21, 2025

NOTICE is further given that this by-law has come into effect April 8, 2025.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 2nd day of the month of June 2025.



Mé Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
Director General and Registrar-Treasurer